



À travail égal, salaire égal pas une heure de bénévolat de plus pour les femmes

Depuis le lundi 10 novembre, les femmes sont, symboliquement, considérées comme travaillant «gratuitement» jusqu'à la fin de l'année. Ce n'est pas une formule choc, mais la traduction d'un fait : en France, l'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes reste d'environ 14 %.

Concrètement, cela signifie qu'à poste et temps de travail équivalents, les femmes continuent de percevoir un salaire inférieur, avec des primes réduites, des promotions ralenties et, au bout du compte, des retraites plus faibles.

Des progrès existent, comme la directive européenne du 10 mai 2023 sur la «transparence salariale», qui impose la publicité des écarts de rémunération et l'obligation de corriger ceux dépassant 5 % lorsqu'ils ne sont pas objectivement justifiés. Mais cette directive doit encore être pleinement transposée dans le droit français avant le 7 juin 2026.

FO Énergie entend s'en saisir pour pousser plus loin les exigences dans les IEG : transparence sur tous les éléments de salaire, analyses détaillées en CSE, corrections immédiates et ouverture de négociations dès qu'un écart injustifié apparaît.

Il est inacceptable que, depuis le 10 novembre, la moitié des salariés bascule symboliquement dans le «bénévolat».

Pour FO Énergie, l'égalité salariale n'est pas un slogan mais un droit fondamental : à travail égal, salaire égal, partout, pour toutes. Cela implique de rendre visibles les inégalités, de les corriger sans délai et de construire des parcours professionnels qui ne pénalisent plus les femmes, ni aujourd'hui sur la fiche de paie, ni demain sur la pension.

FO Énergie continuera de revendiquer transparence, revalorisations et droits nouveaux pour que chaque heure travaillée soit payée à sa juste valeur, du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Agir, ne pas subir!